L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, no 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI, 22 JUILLET 1879

Je suis assigné, moi seul! Pourquoi donc n'assigne-vous pas les vingt ou trente feuilles qui ont écrit sur le compte du gouvernement autant que moi, et cent fois plus que moi :

La France a traité M. Waddington d'imbécile; elle a dit que M. Lepère était abruti par l'abus du tabac. *Le Grelot* a imprimé que le gouvernement était une canaille, *l'Univers* traite M. Lepère de menteur.

La Révolution Française maintient M. Jules Ferry dans le lazaret du mépris, et la *Marseillaise* le qualifie de domestique: le *Salut Public* appelle M. Léon Say tripoteur, la *Lanterne* traite M. de Marcère de voleur, la *Marseillaise*, déjà nommée, trouve les ministres "bêtes" et le gouvernement "indigne de la France"; elle ajoute que la Chambre "assassine le suffrage universel, et que les soldats qui ont réprimé la Commune sont des bandits!"

Tout cela s'imprime, se distribue, circule, et l'on ne poursuit pas! Ce n'est pas que je m'en plaigne. Mais pourquoi suis-je ici, je le répète, moi seul? Voyons, est-ce de la justice, est-ce de l'équité, je vous le demande? (Sensation.)

Enfin, M. Paul de Cassagnac arrive à un autre point excellent de sa défense. Il parle, et avec beaucoup d'éloquence, des ignobles caricatures des pamphlets infâmes qu'on laisse impunément circuler: En ce moment, s'écrie-t-il, rien n'est plus respecté dans la presse. L'armée, que je défends, est traînée dans la boue; on parle de "l'assassinat de Millière," des "bandits qui ont massacré le peuple en 1871;" c'est ainsi que certaines feuilles traitent nos braves soldats!

Et l'on ramasse tous ceux qui ont volé pillé, incendié, assassiné; on prend l'argent des contribuables pour organiser une souscription en leur faveur! Comment voulez-vous que l'indignation n'éclate pas?

Et les attaques à la religion, furent-elles jamais plus audacieuses? Ah! Dieu est bien heureux de n'avoir pas de procureur général! Tenez, on imprime sur les Frères des choses ignobles, obscènes, abominables! Je vais lire....

M. le président (vivement). — Ne lisez pas, Monsieur de Cassagnac, l'audience n'est pas à huis clos! (Mouvement.)

M. Paul de Cassagnac. — Vous voyez, messieurs, ce qu'on imprime, ce que je voulais lire est tellement ordurier que M. le président est forcé de m'arrêter par respect pour les honnêtes gens qui assistent à ces débats! Mais vous verrez dans les feuilles que je vous ferai passer lorsque vous aurez à délibérer, qu'on ne se gêne pas pour dire "qu'un prêtre est "un être immoral par cela même qu'il "est prêtre, et que sa présence seule est "une excitation au mépris de la famille!" (Bruit.)

M. Paul de Cassagnac ajoute que les impérialistes ne trouvent nulle protection contre les attaques dégoûtantes et odieuses dont ils sont l'objet. Le prince impérial lui-même a été qualifié de lâche, d'imbécile, de crétin; on l'a insulté jusqu'après sa mort, et un journal a imprimé que "l'impératrice était "une rigolbocheuse de gros numéro!"

N'avait-on pas le droit? le devoir de répondre à ces infamies?"

La péroraison est très belle:

Messieurs, je suis certain de l'acquittement, parce que je suis certain de la justice!

Si vous êtes républicains, vous ne pouvez me condamner, car vous vous souviendrez qu'on a promis la liberté de la presse, et que c'est pour m'être fié à cette promesse que je suis ici! (Mouvement.)

Si vous êtes monarchistes, je vous tends la main, car vous savez que nous sommes unis pour la grande œuvre sociale, que je défendrai toute ma vie!

Si vous êtes des catholiques, vous vous rappellerez que si je comparais devant vous, c'est pour avoir voulu venger la religion d'infâmes et ordurières calomnies!

Messieurs, j'ai toujours combattu à visage découvert, je suis un honnête homme. Vous vous demanderez s'il faut enlever la liberté à un honnête homme, alors qu'on la rend à tant d'autres, qui ne sont pas d'honnêtes gens. (Mouvement prolongé.)

Me Lachaud.

Me Lachaud se lève après M. Paul de Cassagnac. L'illustre avocat s'était réservé la partie la plus ingrate de la défense: l'examen des articles incriminés au point de vue pénal. Mais là encore, il a trouvé d'éloquentes paroles:

Voilà encore des procès de presse, s'écrie-t-il, c'est-à-dire des procès inutiles; voilà encore M. Paul de Cassagnac en Cour d'assises; et pourquoi? Il l'a dit, parce qu'il gêne, parce que l'on veut avoir raison de ses franchises ardentes, parce que le pouvoir compte sur votre complaisance pour le débarrasser de lui.

Cassagnac est le courage, la fidélité, la sincérité mêmes. Il a eu des écarts de plume, oui: c'était l'indignation d'un homme de bien. Il a été écœuré par toutes ces ignominies dont il a voulu donner lecture, et il l'a dit. Il a bien fait.

M. le procureur général est allé chercher la culpabilité dans une foule d'articles qui ne sont pas poursuivis. Pourquoi donc? C'est que ce procès est un procès de tendance. C'est à l'attitude du journaliste que l'on en veut.

On a voté les poursuites contre M. Paul de Cassagnac! Ah! dans cette majorité parlementaire, on trouve bien des noms qui étonnent! Ce sont les noms d'hommes qui, avant d'être du gouvernement, rompaient des lances pour la liberté absolue en matière de presse. C'est toujours la même chose: quand on est arrivé au pouvoir, on perd la mémoire, comme on oublie, après le scrutin, les belles promesses faites aux électeurs. C'est l'éternelle histoire. (On rit.)

Mais, au fond, se demande Me Lachaud, que sont donc les articles poursuivis? Une défense de l'armée, de la magistrature, de l'autorité! de l'armée qu'on essaie de désorganiser par les pires enseignements; de la magistrature qu'on traite de canaille inamovible; de l'autorité qu'on renverse en rapatriant, en honorant les scélérats de 1871, qui ne se sont pas repentis!

Et puis, que reste-t-il encore? Des épithètes, des injures aux ministres? Ce n'est pas là le procès. Les ministres ne seront pas contents, c'est possible, et j'en suis bien fâché, mais c'est un délit de police correctionnelle, qui ne regarde pas le jury, et il serait étrange que la Cour d'assises condamnât un homme qui a outragé l'habit doré de M. Lepère, alors qu'on a acquitté, récemment, l'auteur de ce libelle ignoble: *A bas la calotte*, dans lequel Dieu et la religion étaient insultés de la façon la plus odieuse, la plus répugnante! [Sensation prolongée.]

Les Répliques.

Après cette belle défense, M. le procureur général éprouve le besoin de répliquer. Il commence un second réquisitoire, reprenant les articles poursuivis et demandant plus haut que jamais une condamnation.

M. Paul de Cassagnac lui répond par quelques phrases éloquentes. Il adjure M. le procureur général de dire, lui si jaloux de son devoir professionnel, pourquoi il n'a pas poursuivi les journaux radicaux qui ont insulté les prêtres!

M. le procureur général. — Je ne pouvais poursuivre sans une plainte des honorables ecclésiastiques insultés.

M. Paul de Cassagnac. — Mais les attaques à la religion même, ces dégoûtants libelles dont j'ai parlé, vous pouviez les poursuivre directement, d'office; pourquoi n'avez-vous pas protégé les consciences chrétiennes contre ces turpitudes? Dites-le donc! Tenez, je vais donner lecture, il le faut, de quelques-unes de ces ordures. Mais je demande à Monsieur le Président d'ordonner le huis-clos pendant un quart d'heure; ces choses ignobles ne peuvent être lues en public!

Me Lachaud ajoute à son tour quelques mots et s'attache à prouver, la loi à la main, que M. Paul de Cassagnac n'a commis aucun délit.

Puis M. le président résume les débats.

Le Verdict.

L'audience est suspendue à six heures. Le jury entre dans la chambre de ses délibérations. Il en revient à six heures et demie, rapportant un verdict négatif sur tous les points.

M. Paul de Cassagnac est acquitté.

Alors dans la salle de la Cour d'assises, où l'on étouffe, où l'on se porte, où l'on se bouscule, éclate un tonnerre d'applaudissements et de bravos! C'est en vain que M. le président essaie d'arrêter cette manifestation croissante. Pendant plusieurs minutes, on bat des mains et les bravos se mêlent aux cris de "Vive Cassagnac!" Enfin, Théveuin se lève, et dit sévèrement: "Je vais faire évacuer la salle, s'écrie-t-il; gardes, saisissez et amenez immédiatement devant la Cour tous ceux qui se permettront des signes d'approbation ou d'improbation!"

Un garde paraît [illegible], tenant par le bras un monsieur bien mis, [illegible] qui [illegible]: "Vous l'avez vu applaudir?" demande M. le président Théveuin. — "Pas précisément," répond le garde, un brave sous-officier, à bonne [illegible], "mais il était dans un groupe de [illegible] qui battaient des mains!"

M. le président Théveuin invite le monsieur, de plus en plus ému, à regagner sa place. L'incident est clos, et M. Paul de Cassagnac quitte la salle d'audience.

Une foule considérable l'attendait au dehors, sur la place Dauphine, et [illegible]

M. le président. — Je ne pourrai vous accorder le huis-clos. (Mouvement.)

M. Paul de Cassagnac. — Vous êtes juge, monsieur! Je voulais lire. Je ne puis le faire. Quant à nous personnellement, nous impérialistes, nous a-t-on protégés? A-t-on protégé contre les outrages l'Impératrice, qu'en 1870 M. le procureur général allait remercier de sa noble conduite à Amiens? A-t-on appliqué aux gens qui nous insultent la loi pénale? Non. Eh bien! pourquoi vent-on me l'appliquer à moi?

Il y a autre chose encore. M. le procureur général m'a reproché d'avoir été gracié par le gouvernement du 16 Mai d'une peine prononcée en Cour d'assises, pour délit de presse. Cela est vrai; mais cette grâce m'était due, car j'avais en quelque sorte préparé le 16 Mai, et s'il avait été soutenu par quelques hommes comme moi, peut-être eût-il tourné autrement. (Mouvement.)

A grand'peine qu'il a pu se soustraire à cette seconde ovation.

(*Figaro*) ALBERT BATAILLE.

LA CONVENTION.

Séance de Lundi, 21 Juillet.

La séance est ouverte à neuf heures. Soixante-huit délégués répondent à l'appel. M. Witts occupe le fauteuil.

M. Land, au nom du comité judiciaire, présente un substitut à un article du comité des stipulations générales—article qui a trait à l'inscription des hypothèques et des privilèges. L'assemblée ordonne l'impression du substitut.

M. Knobloch offre une résolution qui soumet au peuple, en même temps que le nouveau pacte fondamental, l'ordonnance relative aux loteries. Elle est déposée provisoirement sur le bureau.

La résolution de M. Luckett—celle qui soumet au peuple, en même temps que l'ordonnance de la dette, une autre ordonnance qui réduit les *bonds* de cinquante pour cent, et accorde aux détenteurs un intérêt de quatre pour cent—est déposée sur le bureau, sujette à appel, par un vote de 52 contre 30.

M. Loan offre une ordonnance qui autorise l'établissement de marchés particuliers dans une partie quelconque de la ville, pourvu que les propriétaires de ces marchés acquittent la licence et se conforment aux règlements de police. Elle est déposée provisoirement sur le bureau.

A la demande de M. Nutt, l'ordonnance des droits de corporations est mise à l'ordre du jour de mardi—aujourd'hui—aussitôt après la lecture du compte-rendu de la séance.

L'ordonnance des franchises électorales est appelée pour la troisième lecture.

Une motion de revenir sur le vote par lequel l'article 2 a été adopté, prévaut par un vote de 57 contre 45.

M. Forman propose d'effacer, de la deuxième clause, le passage qui donne le droit de voter à tout citoyen mâle qui a légalement déclaré son intention de devenir citoyen des Etats-Unis; d'accorder le droit de suffrage à ceux-là seulement qui rempliront l'une des trois conditions suivantes: avoir payé, au moins soixante jours avant l'élection à laquelle on offrira de voter, le *poll tax* de chaque année qui a suivi la dernière élection; avoir payé, à l'Etat, soixante jours avant l'élection à laquelle on offrira de voter, une taxe sur une propriété assessée cinq cents piastres; pouvoir lire et écrire soit l'anglais, soit le français, soit l'allemand.

M. Blanchard offre un substitut qui exige, pour l'exercice du droit de suffrage, le paiement, trente jours avant une élection du *poll tax* fixé par l'article — de la présente constitution.

M. Matthews propose un amendement qui exige le paiement de toutes les taxes dues dans l'année antérieure à celle dans laquelle on offrira de voter. Il le retire peu après.

M. Robertson propose d'effacer les mots "trente jours" du substitut de M. Blanchard qui accepte la modification.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture de l'ordonnance de la dette de l'Etat.

Article 1.—L'intérêt à payer sur les Bons consolidés de l'Etat de la Louisiane est fixé à 2 0/0 pendant cinq ans à partir du 1er janvier 1880, 3 0/0 pendant 15 ans et 4 0/0 ensuite; et il sera levé une taxe annuelle suffisante pour le paiement du dit intérêt, ne dépassant pas trois mille, la limite de toutes les taxes d'Etat étant par la présente fixée à six mille; pourvu que les porteurs de Bons consolidés puissent à leur option, demander en échange pour les Bons détenus par eux, des bons de $5.00, $100, $500 et $1000, qui seront émis à raison de 75 cents à la piastre en échange des Bons à livrer par les dits détenteurs; lesdits nouvelle émission devant porter intérêt au taux de quatre pour cent par an, payable semi-annuellement.

Article 2.—Il est de plus ordonné que les porteurs des dits bonds consolidés pourront, à une époque quelconque, les présenter au trésorier de l'Etat, ou à un agent que désignera le gouverneur dans la ville de New York et dans la ville de Londres. Le dit trésorier ou agent devra [illegible] sur les dits bons, les mots intérêt réduit à deux pour cent par an, pendant cinq ans à partir du 1er janvier 1880, à trois pour cent pendant quinze ans et à quatre pour cent par an ensuite; pourvu que les détenteurs des dits Bons puissent s'adresser au Trésorier pour échanger leurs Bons comme il est prescrit dans l'article précédent.

Article 3.—Il est de plus ordonné que le coupon, à échéance le 1er janvier 1880, et que les taxes perçues pour le paiement de l'intérêt sont transférées au fonds général, à l'effet de couvrir les dépenses du gouvernement de l'Etat.

Il est de plus ordonné que cette convention constitutionnelle que les dispositions et articles qui précèdent, relatifs à la dette consolidée de l'Etat, ne feront pas partie de la constitution autrement que suivant ce qui est prescrit ci-après comme suit:

A l'élection tenue pour la ratification ou le rejet de cette Constitution, il sera permis à tout votant de faire écrire ou imprimer sur son bulletin de votes les mots "Pour l'ordonnance relative à la dette d'Etat" ou les mots "contre l'ordonnance relative à la dette d'Etat," et dans le cas où une majorité des bulletins de votes porteront les mots "pour l'ordonnance relative à la dette d'Etat," alors les dites dispositions et articles de cette ordonnance feront partie de la Constitution adoptée et elle en sera ratifiée; et si une majorité des votes ainsi donnés portent les mots "contre l'ordonnance relative à la dette d'Etat," alors les articles ne feront pas partie de cette Constitution.

M. Lyons demande l'adoption de l'ordonnance.

On réclame le vote, qui se partage comme suit:

Pour l'ordonnance.—MM. Baskin, Bell, Blanchard, Bolton, Breaux, Breen, Brian, Bulger, Burton, Caffrey, Chaffe, Chapella, Claiborne, Collins, Calvin, Cunningham, Davenport, Davidson de Claiborne, Denis, Dillard, Easterly, Edwards, Elam, Estopinal, Faulk, Favrot, Forman, Gaskins, George, Girard, Gowers, Harvard, Henry de Natchitoches, Herron, Howell, Jastremski, Joffrion, Kelly, Kemp, Kernochan, Knoblock, Lanaux, Leake, LeGardeur, Lyons, Marks, Millard, Moreland, Moore de Lafourche, Munday, McConnell, Nutt, Ogden, Olivier, Ott, Parlange, Phelps, Poché, Richardson, Rivet, Robertson, Semmes, Stone, Stringfellow, Sutherlin, Thompson, Todd, Vance, Watkins, Wells, White.—72.

Contre l'ordonnance—MM. Allain, Babcock, Bienvenu, Bobie, Bridger, Byrne, Cahen, Carey, Davidson (d'Iberville), Demas, Dickerson, Gardner, Gla, Grimes, Guéringer, Henry (de Cameron), Hough, Kennedy, Lagan, Land, Landry, Loan, Long, Lott, Luckett, Matthews, Mentz, Moore (de St-Landry), McGloin, Pardee, Pinchback, Roach, Self, Simon, Smith (de Ste-Marie), Stamps, Stevenson, Stewart, Strevich, Williams (de Terrebonne), Young (de Concordia)—41.

L'ordonnance qui a trait au soulagement des contribuables, à la remise de l'intérêt, des pénalités et des frais, au rachat des propriétés vendues, par l'Etat, pour taxes, est considérée. (Elle a paru, en entier, dans l'*Abeille* de dimanche dernier.)

M. Forman propose d'effacer la partie relative au paiement de l'intérêt des mandats qui seront légalement dûs à l'époque de l'adoption de la présente constitution, excepté les mandats émis antérieurement au 1er janvier 1874 et du 1er janvier 1874 au 1er janvier 1875. Sa motion est rejetée.

M. Blanchard propose d'insérer le mot "*licences*" après "taxes" partout où ce dernier mot figure. Sa motion prévaut.

Sur la motion du même délégué, le paiement de l'intérêt des mandats convertis est fixé au 1er février et au 1er août de chaque année.

L'ordonnance est lue une troisième fois et adoptée définitivement, par un vote de 87 contre 17.

Un vote distinct sur l'article 2 donne le résultat suivant: 95 dans l'affirmative et 7 dans la négative.

L'assemblée reprend la discussion de l'article 2 de l'ordonnance des franchises électorales.

On réclame le vote sur l'amendement de M. Blanchard. L'amendement est rejeté par un vote de 59 contre 44.

L'amendement de M. Forman est divisé en deux parties; la première est rejetée; la seconde est rejetée par le vote suivant:

Pour l'amendement—MM. Caffrey, Carey, Forman, George, Joffrion, Land, Leake, Lyons, Nutt, Ogden, Olivier, Richardson, Stone, Sutherlin, Todd—15.

Contre l'amendement—MM. Allain, Babcock, Bell, Blanchard, Bobie, Bolton, Bourgeois, Breaux, Breen, Bridger, Brian, Burton, Byrne, Cahen, Chaffe, Chiapella, Claiborne, Calvin, Davenport, Davidson [J. B.], Demas, Dickerson, Dillard, Easterly, Edwards, Elam, Estopinal, Favrot, Fontelieu, Gardner, Gaskins, Gla, Gowers, Grimes, Guéringer, Henry [S. P.], Herron, Hough, Howell, Jastremski, [illegible], Kemp, Kennedy, Kernochan, [illegible], Le Gardeur, Loan, Long, Lott, Matthews, Mentz, Moreland, Moore [L. D.], Moore [J. M.], [illegible], Pardee, Parlange, Pinchback, [illegible], Rivet, Roach, Self, Semmes, Simon, Smith [W. B.], Stagg, Stamps, Stevenson, Stewart, Stone, Strevich, Thompson, Watkins, Wells, White, Williams [E.], Young [D.]—79.

M. Casey, qui, avant que le président eût annoncé le résultat, a voté dans l'affirmative afin de pouvoir demander à l'assemblée de revenir sur le vote, fait la motion, qui est repoussée.

Une motion de suspendre les règlements pour passer à la troisième lecture, est rejetée.

L'ordonnance est mise à l'ordre spécial du jour de mardi—aujourd'hui—à onze heures.

M. Cunningham, au nom du comité des mines en accusation—impeachment—présente un substitut aux ordonnances envoyées au comité. L'assemblée en ordonne l'impression.

M. Blanchard, chairman du comité des relations fédérales, présente une ordonnance qui autorise le gouvernement à faire, dans les limites de l'Etat, tous les relevés et tous les examens qu'il jugera nécessaires en vue de l'amélioration de la navigation du Mississippi et de l'exécution de travaux de protection, depuis l'embouchure jusqu'aux sources du fleuve.—L'ordonnance est lue trois fois et adoptée par un vote de 83 contre 2.

L'ordonnance de M. Wells—celle qui prohibe les mariages entre les personnes blanches et les personnes de couleur—est appelée.

Une motion de la soumettre au comité judiciaire est repoussée.

M. Young (de Concordia) propose d'en renvoyer la considération indéfiniment. Sa motion est repoussée par un vote de 55 contre 26.

M. Pardee propose de substituer le mot "cohabitation" au mot "mariage." Son amendement est rejeté par un vote de 42 contre 31.

L'ordonnance est adoptée par un vote de 54 contre 24.

M. Demas annonce qu'il demandera à l'assemblée de revenir sur ce vote.

L'ordonnance des *homestead* — demeures — est considérée; la voici telle que l'assemblée l'a adoptée, définitivement, par un vote de 73 et 4 après la troisième lecture:

Article 1—Il devra être exempté de la taxe et de la vente, par une procédure quelconque, à moins que ce ne soit de la manière indiquée ci-après, le *homestead* appartenant de bonne foi à un débiteur, par lui habité, se composant de terres, bâtisses et dépendances, rurales et urbaines, un cheval de trait, un wagon ou une charrette, une paire de bœufs dressés, deux vaches et veaux, vingt-cinq têtes de cochons, ou mille livres de bacon ou leur équivalent en porc—que des propriétés exemptées soient ou ne soient pas attachées au homestead. Sur une ferme, la quantité de maïs et de foin qu'il faut pour l'année courante, les instruments qu'il faut à tout chef de famille, à une personne ayant un père ou une mère, une ou des personnes dont il est le soutien—jusqu'à la concurrence de deux mille piastres—pourvu que si la valeur du homestead est de plus de deux mille piastres, le bénéficiaire aura droit à ce montant dans le cas où la vente du homestead produirait plus que cette somme. Aucun mari ne devra avoir les privilèges du homestead si sa femme possède et exploite une propriété de plus de deux mille piastres.

Article 2.—Il devra être fait, le plus tôt possible, des lois ayant pour but de mettre de côté, d'évaluer et d'inscrire les propriétés réclamées comme homesteads. Les droits à des homesteads ou à des exemptions en vertu de lois ou de contrats, ou à des sommes dues à l'époque de l'adoption de la présente constitution ne devront pas être affectés ou abrogés par une clause quelconque de la présente constitution ou par une loi quelconque adoptée sous l'empire de la présente constitution. Aucun tribunal, aucun fonctionnaire ministériel de l'Etat ne devra, à une époque quelconque, être revêtu du pouvoir d'exécuter un décret quelconque rendu contre une propriété mise de côté comme homestead, contre les améliorations qui pourront y être faites d'un temps à un autre—pourvu que la valeur de la propriété déclarée exempte n'excède pas deux mille piastres. L'exemption ne devra pas s'appliquer dans les cas suivants:

1° Lorsqu'il s'agira du montant ou une partie quelconque du montant qu'a coûté la propriété;

2° Lorsqu'il s'agira du travail et des matériaux fournis pour bâtir, réparer ou améliorer les homesteads;

3° Lorsqu'il s'agira d'obligations encourues par un fonctionnaire public, un fiduciaire ou un avocat pour de l'argent recouvré ou reçu en dépôt;

4° Lorsqu'il s'agira de réclamations légales pour taxes ou assessements.

Article 3.—Le propriétaire d'un homestead aura toujours le droit d'ajouter à son exemption en ajoutant à un montant déjà mis de côté ou qui est au-dessous du montant total de l'exemption fixée par la présente constitution un montant assez élevé pour rendre son homestead et son exemption égaux au montant qu'accorde la présente constitution.

Article 4.—Le homestead ne devra pas être susceptible d'hypothèque, excepté pour la somme qui a servi à l'acheter, pour le travail et les matériaux fournis à l'effet de bâtir, réparer ou améliorer le homestead. Une renonciation quelconque à des droits ou à des exemptions, se rattachant aux homesteads ne devra pas être valides. Le droit de vendre une propriété inscrite comme homestead devra être maintenu, mais aucune vente ne devra affecter ou détruire des droits quelconques de créanciers.

Article 5.—Il devra être fait des lois équitables pour mettre les créanciers à l'abri des réclamations frauduleuses des débiteurs, punir la fraude et atteindre les propriétés et les fonds que les débiteurs auront cachés aux créanciers.

MM. Elam et Wells donnent avis qu'ils, demanderont à l'assemblée de revenir sur le vote par lequel cette ordonnance a été adoptée.

—L'article 3 de l'ordonnance du comité du département législatif — article dont la considération avait été renvoyée à une autre époque lors de la discussion de l'ordonnance, est adopté, définitivement, par un vote de 69 contre 1. Il y est déclaré que les membres de la Législature devront être élus pour quatre ans, et qu'ils exerceront leurs fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

A trois heures et demie, la Convention suspend la séance jusqu'à sept heures et demie.

MM. Lott, Guéringer, Simon et S. P. Henry, ont, après l'adoption de l'ordonnance de la dette de l'Etat, fait inscrire au journal le document suivant:

Nous votons NON, parce que nous ne croyons pas que le peuple de l'Etat ne doit pas la somme que reconnaît l'ordonnance. Une grande partie de la dette a été créée par des gouvernements usurpateurs, mais les créanciers qui n'ont rien reçu en retour de obligations. La dignité et l'honneur exigent que la dette ne soit jamais considérée, directement ou indirectement, comme un honnête paiement. La seule fait qu'un des articles de l'ordonnance accorde aux détenteurs n'est pas, aux yeux de *démocrates*, une raison suffisante de lui accorder leur appui. Le peuple a, indubitablement, le droit de considérer toute la question, et l'assemblée n'a pas celui de restreindre le peuple. Le seul privilège qu'accorde cette ordonnance est donné aux [illegible] et non au peuple. On ne nie pas qu'une grande partie de la dette ne soit frauduleuse.

(Signé) E. R. LOTT.
ERNEST J. GUERINGER.
EDOUARD SIMON.
S. P. HENRY.

SEANCE DU SOIR.

La Convention se réunit de nouveau à sept heures et demie.

Eu égard à l'absence de M. Stevenson, l'assemblée refuse d'écouter la seconde lecture d'une ordonnance présentée par lui et relative aux prisonniers du Pénitencier.

L'ordonnance 437 qui traite de l'amendement et de la révision de la Constitution, est adoptée ainsi modifiée:

Des propositions pour l'amendement de cette Constitution pourront être faites par l'Assemblée Générale à une de ses sessions, et si deux tiers des membres élus à chaque Chambre le désirent. Après que les amendements proposés auront été lus dans les deux Chambres, trois jours, le résultat du vote par oui et non sera inscrit au journal de chaque Chambre et le secrétaire de l'Etat livrera à la publicité de deux journaux de la ville et d'un journal de chaque paroisse de l'Etat, pendant les trois mois qui précéderont la prochaine élection des Représentants, époque à laquelle les amendements seront soumis à l'approbation ou à l'improbation des électeurs; et si la majorité approuve et ratifie ces amendements, ils feront partie de la Constitution.

Lorsque les électeurs seront appelés à se prononcer sur plusieurs amendements en même temps, il sera procédé de façon à ce qu'ils puissent considérer chaque amendement séparément.

L'ordonnance 408, qui pourvoit à la fondation d'un Bureau d'Agriculture, est adoptée par un vote de 77 contre 6; l'ordonnance est conçue dans le langage suivant:

L'Assemblée Générale créera un Bureau Agricole, en définira les objets, en désignera les officiers dont elle fixera les traitements, à l'époque et à la condition financière de l'Etat lui permettront, à son avis, de faire une telle dépense; pourvu que cette dépense ne s'élève pas à au-delà de dix mille dollars annuellement.

Un amendement à l'article 6 de l'ordonnance 412 qui a trait au "revenu et à la taxation," donne lieu à des débats animés soutenus d'une part par M. Blanchard, l'auteur de l'amendement, et de l'autre part par M. Breaux.

L'amendement exempte de la taxe tout bâteau à vapeur du fleuve possédé par un résident de notre Etat ou enregistré dans notre Etat, pourvu que les droits de quaiage ne soient pas compris dans l'exemption.

M. Blanchard croit la mesure d'une sagesse indiscutable, parce que ses résultats heureux feront bénéficier bien des industries.

MM. Breaux et Parlange ne partagent pas l'opinion du délégué de Caddo. Ils voient en un bateau à vapeur une propriété tout aussi taxable que la propriété foncière.

L'opinion de M. Blanchard prévaut néanmoins, et l'assemblée, avant l'adoption finale de l'ordonnance telle qu'elle vient d'être modifiée, s'ajourne au lendemain matin, à neuf heures.

Avant de prononcer l'ajournement de la séance, le président prie les membres d'écouter la lecture d'un communiqué des médecins Smythe et White à leur adresse. Ce communiqué déclare non fondé le bruit qui attribue à la fièvre jaune le décès d'une personne à Mississippi City.

Les membres décorateurs de la Convention tiennent ensuite une séance secrète.

Allez au fort Espagnol, ce soir.

—Le Club dramatique du Sud doit donner ce soir, mardi, une représentation au théâtre St-Charles. La pièce jouée est "Les rues de New York."

[illegible]

Allez au fort Espagnol, ce soir.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 22 juillet.—Température—Vents du sud. Temps partiellement couvert avec averses près des côtes et léger changement dans l'atmosphère.

Température du 21 juillet 1879.
Thermomètre de C. DUHAMEL, Opticien.

	Fahrenheit	Centigrade
6 heures du matin	78	[illegible]
Midi	[illegible]	[illegible]
3 P. M.	[illegible]	[illegible]
6 P. M.	[illegible]	[illegible]

Bulletin météorologique.
Lundi, 21 juillet, 2 h. 49 P. M.
Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes:

Augusta, Géo.	[illegible]	Louisville, Ky.	[illegible]
Atlanta	[illegible]	Memphis, Tenn.	[illegible]
Chattanooga, Ten.	[illegible]	Mobile, Ala.	[illegible]
Cairo, Ill.	[illegible]	Montgomery, Ala.	[illegible]
Chattanooga, Tenn	[illegible]	Nashville, Tenn.	[illegible]
Cincinnati, O.	[illegible]	New Orléans, La.	[illegible]
Davenport, Iowa	[illegible]	Omaha, Neb.	[illegible]
Dubuque, Iowa	[illegible]	Pittsburgh, Pa.	[illegible]
Galveston, Texas	[illegible]	Savannah, Géo.	[illegible]
Indianola	[illegible]	Shreveport, La.	[illegible]
Keokuk, Iowa	[illegible]	St Louis, Mo.	[illegible]
Key West, Fla.	[illegible]	St Paul, Minn.	[illegible]
La Crosse, Wi.	[illegible]	Vicksburg, Miss.	[illegible]
Leavenworth, Kas.	[illegible]	Yankton, D. T.	[illegible]

Hauteur des eaux au-dessus de l'étiage (eaux les plus basses).

Augusta	4.06	Nashville, Tenn	0.11
Cairo, Ill.	15.06	New Orléans*	11.00
Cincinnati, O.	7.11	Omaha, Neb.	12.06
Davenport, I.	6.06	Pittsburgh, Pa.	0.09
Keokuk, Iowa	7.06	Shreveport, La.	3.09
La Crosse, Wis.	*.06	St Louis, Mo.	16.11
Leavenworth, K	12.01	St Paul, Minn.	6.00
Louisville, Ky.	4.06	Vicksburg, Miss	17.02
Memphis, Tenn	11.04	Yankton	9.02

*Au-dessous du niveau des hautes eaux de 1874.

GEORGE H. ROHE,
Sergeant Signal Corps, U. S. A.

Mariages, naissances et décès inscrits au Bureau de Santé dans les dernières quarante-huit heures:

MARIAGES:—Joseph Kohl à Mlle Sarah McMahon.
Benjamin Palmer, jr. à Mlle Mary L. Hart.
Manuel Alfred à Mlle Emilia Waits.
Washington Hudson à Mme Ellen Forster.
George Kaiser à Mlle Mary Ann Albert.
Philip J. Philips à Mlle Sophie O. Muller.

NAISSANCES:—Mme James McCabe, une fille.
Mme Edgard Turpin, un garçon.
" Charles Schillinger, une fille.
" John M. Heinkel, un garçon.
" Albert Cornibé, une fille.
" W. H. Hunt, un garçon.
" Alfred Bonneval, une fille.
" Thomas B. Barnard, un garçon.
" Hugh Evans, un garçon.
" Julien A. Seghers, une fille.
" Louis Schairer, une fille.
" Casimir Daniel, un garçon.
" Jean M. Salles, une fille.
" Charles F. Hardie, un garçon.
" John S. Steulig, un garçon.

DÉCÈS:—Marie M. Rocher, 87 ans.
Edward L. Benton, 9 ans.
Mme Caroline Bubois, 49 ans.
Robert Brown, c., 41 ans.
Eugène G. W. Weddey, 12 ans.
Claude Tiblier, Sr., 66 ans.
Jimmie Coffe, c., 5 mois.
Annie E. Turner, 3 mois.
Michael T. Lynch, 34 ans.
Mlle Mary T. Goodwin, 19 ans.
Jenny Jackson, c., 32 ans.
Mme Louise Carrière, 26 ans.
Mme Elizabeth Bents, 68 ans.
George Woods, c., 4 jours.
S. Gustain, c., 9 mois.
Willie Wilson, c., 7 mois.
Alfred Brown, 72 ans.
Margaret Keppers, 40 ans.
Mme Francis Hughes, c., 65 ans.
Edward A. Tyler, 66 ans.
Mathias Bihl, 78 ans.
Wm. A. Barnard, 5 mois.
Justice M. Mann, 32 ans.
Honora Conner, 45 ans.
Joseph Lerber, 45 ans.
Michel L. Duvernay, 2 ans.
Henry Brinker, 52 ans.
Henry Linka, 1 an.
Mme Elizabeth Kuntz, 65 ans.
Bertha V. O'Donnell, 11 mois.
Mme Charles Lacoste, 38 ans.
John Hambach, 79 ans.
Ann George, c., 66 ans.

L'orage de pluie de dimanche soir.—Dimanche soir, sur les 6 heures et demie, des nuages amoncelés, noirs et épais, poussés par un vent du nord-est, sont venus fondre sur la Nouvelle-Orléans, accompagnés d'éclairs et de fréquents coups de tonnerre. Il y avait alors sur les levées beaucoup de monde qui s'y était rendu pour voir passer les skiffs de la régate, ou pour jouir de la brise du fleuve, ou encore pour attendre les divers ferry boats afin de retourner sur la rive opposée. Il y avait encore sur les levées les passagers qu'y débarquaient les mêmes bateaux venant d'Alger.

La pluie est tombée subitement et des masses de gens ont couru se réfugier sous les toits des marchés riverains au-dessous de la rue du Canal. Le marché à la viande, le marché aux légumes et aux fruits et le marché du Port, ont été en un instant foulés de gens qu'une pluie très forte et continue y a retenus pendant une bonne heure.

Pendant ce temps, de nombreux éclairs sillonnaient les nues et la foudre, par des éclats réellement terribles, faisait trembler les femmes, les enfants et aurait même fait trembler des hommes intrépides. Le tonnerre a dû tomber en beaucoup d'endroits. On cite à ce sujet les faits suivants: La maison de Mme Orchus, au coin des rues Quatrième et Fulton, a été foudroyée et le toit a considérablement souffert. Une pièce de bois s'en est détachée, atteignant Mme Orchus à la tête et lui causant une blessure douloureuse.

Le poteau de lampe de la rue Dumaine, près la rue White, a été disloqué et renversé. Un gazomètre au marché français a été tout à fait mis hors de service, et un arbre dans une cour de la rue de la Douane No 185 a été fendu, ébranché et complètement démoli. Nous sommes heureux de pouvoir ajouter que personne n'a péri.

La pluie faisait grand besoin et les jardiniers ont dû la saluer avec allégresse. Toutefois, si elle eût été moins violente, le sol eût été moins battu et les plantes s'en fussent mieux trouvées.

Il est probable maintenant que nous sommes entrés dans la saison pluvieuse et que bientôt nous dirons de la pluie ce que nous avons dit du sec: nous en avons assez.

Mme Potts. — Depuis quelques jours, Mme Potts est devenue célèbre grâce au télégraphe qui a eu soin de nous annoncer quotidiennement les progrès de sa marche, depuis que cette dame s'est mise en route. Elle devait venir à pied de Philadelphie à la Nlle Orléans et retourner à Philadelphie, à pied toujours, dans l'espace de cinq mois, le tout pour $5000 à gagner ou à perdre. Mme Potts, arrivée dimanche à la plantation Michoud, à Gentilly, se trouvait dans les limites de la ville. Elle pouvait donc, sans manquer à ses engagements se servir du train de Mobile pour gagner la rue du Canal; ce qu'elle a fait, et à 11 heures et demie du soir, elle a pris à la station une voiture qui l'a conduite au City Hotel.

Mme Potts est mince et sa taille est un peu au-dessous de la moyenne. Elle est veuve, âgée de 34 ans et a quatre enfants. Sur divers points de son voyage elle a donné des preuves de son habileté de marcheuse, mais sans y gagner un cent. Elle a trouvé la route bonne entre Mobile et la Nouvelle-Orléans. mais le trajet d'Atlanta à Montgomery a été pénible parce que la route était semée de cailloux ronds. Elle est de sept jours en avance, ayant maintenant jusqu'en octobre pour regagner Philadelphie. Mme Potts se propose d'offrir au public, demain mardi, un exercice dans une des salles de cette ville.

A bord du Wachusett.—Il n'y a eu jusqu'à présent que dix jeunes garçons admis à bord du navire de recrutement des Etats-Unis qui est mouillé ici, au milieu du fleuve, un peu au-dessus de la rue du Canal. Voici leurs noms: Eddie C. Holyland, Peter Burns, John W. Waddell, Frank Mates, Elias Safford, Joseph Fleming, Jasper Miller, Samuel Winer, Thos A. Bohne. R. H. Day et Edwin Clarke.

La règle était tout d'abord de leur permettre, après l'examen préliminaire et une visite du chirurgien, de retourner avec leurs parents ou gardiens à terre pour avoir les papiers requis et l'équipement nécessaire; mais il en revenait si peu qu'on a jugé à propos de les garder aussitôt après l'enrôlement.

Le Wachusett reçoit tous les jours beaucoup de visites et à distance le pont du navire recruteur paraît fort animé. Les nouveaux enrôlés ont déjà leur costume de marins avec leurs casquettes pimpantes, autour desquelles s'enroule une bande de soie portant le mot de Wachusett en lettres d'or.

Douane.—Les recettes de samedi à la sous-trésorerie ont été comme suit:

Revenu de l'intérieur	$1,922 21
Douane (argent)	1,195 50
Douane (billets)	368 00
Bureau de Poste	10,087 00
Diverses recettes	37,548 03
Total	$51,121 74

—Le député-inspecteur du port annonce l'entrée du steamer américain E. B. Ward, capitaine Pinatti, venant de Ruatan avec une cargaison de fruits. Le Ward est le premier arrivage de la mer depuis le 16 du courant.

Course de skiffs sur le fleuve.—Cette course a présenté un trait tout particulier de discussion et nous engageons les régatiers à y faire attention une autre fois, bien que la prétention n'ait pas été accueillie par les juges. Le Joe Oliver et le Red Warrior au signal donné étaient partis d'un point à la hauteur du Wachusett, le Joe Oliver étant le premier; mais le Red Warrior allant de l'avant, avait dépassé son concurrent de plusieurs longueurs en face de la rue d'Enghien.

Alors que fait l'autre? Il tâche de gagner par la ruse ce qu'il ne pouvait gagner par l'adresse, il arrive au quai le premier quand l'autre était encore au milieu du fleuve. Naturellement il prétend au prix. Mais les juges voient la chose différemment et décernent le prix au Red Warrior qui bien qu'encore au milieu du fleuve, avait fait la course la plus longue et en même temps la plus rapide dans un espace de temps moins long.

Pas de fièvre jaune à Mandeville!—On avait répandu ici la nouvelle qu'une jeune fille était morte de la fièvre jaune dans le voisinage de Mississippi City, et cette nouvelle, réellement extraordinaire, avait causé aux habitants de notre bonne ville, une vive inquiétude. Mais qu'ils se rassurent! La nouvelle était fausse. Les Drs White et Smythe étaient partis immédiatement pour Handsboro par un train express et ils étaient de retour hier à 2 heures de l'après-midi. Après avoir examiné le corps de la jeune fille, ils ont été convaincus qu'elle n'était point morte de la fièvre jaune, mais qu'elle avait succombé à une fièvre dite communément "fièvre de marais." Ainsi il n'y a point de fièvre jaune dans les villes du bain ni dans les environs. On saura certainement gré au Dr Chas. B. White et au Dr Smythe d'avoir rempli leur mission avec une telle promptitude. Leur rapport a été lu à la Convention un moment avant l'ajournement de cette assemblée.

Attaque inexplicable—Dimanche vers 2 heures de relevée, rue Religieuse près la rue Félicité, un nommé William Davis, sans provocation aucune, a tiré sur Henry Thomas et l'a blessé au bras. Thomas n'a pu donner aucun éclaircissement sur la cause de cette attaque qui a eu lieu sans raison selon lui. Peut-être a-t-il été pris pour un autre? Quoiqu'il en soit l'assaillant s'est esquivé et n'a pas été arrêté depuis.

Tentative d'empoisonnement.—Dans la soirée de dimanche une tentative d'empoisonnement contre toute une famille, au moyen de verre pilé, a été faite par une jeune négresse, Pauline Armand, âgée de 17 ans, employée dans la maison de M. Charles N. Dear, rue Roman No 185. Il paraît que Pauline voulait aller à un pique-nique et que sa mère au lieu de lui en donner permission, l'avait fustigée d'importance, pour complaire au désir des personnes de la maison. Pour se venger, elle avait préparé le verre pilé pour s'en servir à la première occasion favorable, c'est à dire dans un moment où elle pourrait sans être vue jeter cette poussière de verre dans un plat destiné au dîner de la famille. Ce qu'elle fit, et deux enfants avaient déjà mangé de ce plat quand la découverte du poison mêlé aux aliments fut faite. M. Dear appela immédiatement le sergent Rowley et Pauline fut arrêtée et emmenée au corps de garde. Elle ne nie pas avoir pilé le verre, mais elle soutient que c'était pour s'en servir contre elle-même et que son intention était de commettre un suicide.

Feux.—Dimanche soir, un peu avant 11 heures, le feu a pris dans une écurie non occupée, rue Marigny, entre les rues Amour et Bons Enfants. Le feu a fait des progrès rapides et la bâtisse a été bientôt réduite en cendres.

Une autre bâtisse attenante a été aussi la proie des flammes. Les deux maisons appartenaient à M. Aselle et étaient assurées à la compagnie des Pompiers. Perte totale $2000.

Une heure auparavant une maison rue Delord 253, occupée par miss Ella Rosele, avait été attaquée par le feu. Les Babcocks avec leur rapidité ordinaire ont pu, en étendant des pailiarts sur les meubles de cette maison et de la maison voisine, en sauver une partie. Les pompiers étant survenus dans l'intervalle se sont efforcés d'éteindre les flammes, ce qu'ils ont fait mais non assez tôt pour prévenir le dommage qui est estimé à $800.

Une des maisons appartenant à M. Winkelmann était assurée à la compagnie Germania pour $2000 et les meubles étaient assurés pour $1000 à la compagnie du Globe. Quant à Mlle Rosele et à sa famille, elles se trouvaient absentes lorsque le feu a éclaté; par conséquent il a été impossible de découvrir la cause de l'incendie.

Rapport mortuaire. — Il est mort, à la Nlle-Orléans, pendant la semaine dernière, 82 personnes, dont 51 de race blanche, 32 de race de couleur, 5 de fièvres, 3 apoplexie, 3 du tétanos, 6 d'entérite, 5 dyssenterie, 6 de débilité enfantine, 6 de débilité sénile, les autres de diverses maladies. Ainsi l'état sanitaire de la ville n'a jamais été meilleur.

Fausse monnaie.—Un nouveau dollar contrefait a été découvert hier à la sous-trésorerie. Il contient 32 cents comme valeur d'argent dans sa composition et, par conséquent, une légèreté remarquable. C'est par là qu'il a été reconnu. Du reste, la pièce de monnaie est bien exécutée, et beaucoup de gens ont dû y être trompés. Cependant, en y regardant de très près, on s'aperçoit que les lettres sont lourdes et que le contrefacteur a ménagé une fêlure sur la face du dollar dans l'espoir que les gens pourraient attribuer à ce défaut ce qui manque à la contrefaçon du côté de la sonorité.

Faits divers.—Dans les deux journées de dimanche et de lundi, une cinquantaine de chiens ont été empoisonnés. Il faut prendre garde à ne pas faire trop de carcasses à la fois, par d'après les idées qui ont cours au Bureau de santé et ailleurs, la présence de ces carcasses dans les rues pourrait déterminer l'irruption de la fièvre jaune.

—Vendredi dernier, James Thompson, couleur, s'est noyé accidentellement dans le fleuve, à trois milles au-dessous d'Alger.

—Les Altogether et les Boston Nines ont joué une partie de base ball, dimanche, sur la place Montegut et les premiers ont battu les autres par 10 contre 7.

Dans une autre partie de base ball entre les clubs de John Hoffman et de Louis A. Richard, la victoire s'est déclarée pour les John Hoffman par 7 contre 4.

—Un nommé Isaac Hunter, rue Bourgogne 57, s'étant querellé avec son ancienne amie Mary Anne Burke, lui a donné un coup de couteau à la tête, ce qui n'est pas un argument. Hunter ne s'en est pas moins échappé, et jusqu'à présent il a, sinon les honneurs, du moins les avantages de la guerre en se retirant sain et sauf.

THE GENUINE

DR. C. McLANE'S

Celebrated American

WORM SPECIFIC

OR

VERMIFUGE.

SYMPTOMS OF WORMS.

THE countenance is pale and leaden-colored, with occasional flushes, or a circumscribed spot on one or both cheeks; the eyes become dull; the pupils dilate; an azure semicircle runs along the lower eye-lid; the nose is irritated, swells, and sometimes bleeds; a swelling of the upper lip; occasional headache, with humming or throbbing of the ears; an unusual secretion of saliva; slimy or furred tongue; breath very foul, particularly in the morning; appetite variable, sometimes voracious, with a gnawing sensation of the stomach, at others, entirely gone; fleeting pains in the stomach; occasional nausea and vomiting; violent pains throughout the abdomen; bowels irregular, at times costive; stools slimy; not unfrequently tinged with blood; belly swollen and hard; urine turbid; respiration occasionally difficult, and accompanied by hiccough; cough sometimes dry and convulsive; uneasy and disturbed sleep, with grinding of the teeth; temper variable, but generally irritable, &c.

Whenever the above symptoms are found to exist,

DR. C. McLANE'S VERMIFUGE will certainly effect a cure.

IT DOES NOT CONTAIN MERCURY in any form; it is an innocent preparation, *not capable of doing the slightest injury to the most tender infant.*

The genuine Dr. McLane's Vermifuge bears the signatures of C. McLane and Fleming Bros. on the wrapper.

DR. C. McLANE'S

LIVER PILLS

are not recommended as a remedy "for all the ills that flesh is heir to," but in affections of the liver, and in all Bilious Complaints, Dyspepsia and Sick Headache, or diseases of that character, they stand without a rival.

AGUE AND FEVER.

No better cathartic can be used preparatory to, or after taking Quinine.

As a simple purgative they are unequaled.

BEWARE OF IMITATIONS.

The genuine are never sugar coated.

Each box has a red wax seal on the lid with the impression Dr. McLane's Liver Pills.

Each wrapper bears the signatures of C. McLane and Fleming Bros.

Insist upon having the genuine Dr. C. McLane's Liver Pills, prepared by Fleming Bros., of Pittsburgh, Pa., the market being full of imitations of the name *McLane*, spelled differently but same pronunciation.

DÉPECHES Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE

NOUVELLES EUROPÉENNES

FRANCE.

Le prince Jérôme devenu le chef de la famille impériale—Opinion de la presse sur la résolution des chefs du parti.—Son discours. Programme démenti.

Londres, 20—Suivant une dépêche de l'agence Reuter, le parti de l'Appel au Peuple, a adopté, hier, une résolution déclarant que par la mort du Prince Impérial, le prince Jérôme devient le chef de la famille impériale. Il a affirmé de nouveau le principe plébiscitaire. On nie aujourd'hui le discours-programme qu'aurait prononcé le prince Jérôme devant les députations bonapartistes. Cette nouvelle n'avait pas dès l'abord obtenu une grande créance.

Londres, 21—Le meeting d'hier a eu lieu chez M. Rouher. Ni M. Rouher, ni M. de Cassagnac n'étaient présents. M. F. Barrett, présidait.

MM. Casseaux, baron de Mackau et autres ont dit qu'il était nécessaire que le prince Napoléon donnât des garanties. Pourtant la résolution mentionnée dans la dépêche précédente a été adoptée à l'unanimité moins deux voix. M. Barrot et le prince Joachim Murat, accompagnés de la plupart des membres présents, ont été présenter la résolution au prince.

Le prince a manifesté une grande satisfaction de l'adoption de cette délibération.

Il est certain, dit le Times, que MM. Rouher et de Cassagnac se seraient opposés à la reconnaissance de Jérôme s'ils avaient trouvé un moyen quelconque de maintenir l'organisation bonapartiste avec un autre chef.

Le Pays, organe de Cassagnac, dit qu'il n'avait pas à discuter la résolution prise par le parti, mais il est évident qu'aucune des graves questions, des immenses difficultés de la situation actuelle n'a été résolue à cette assemblée.

D'autres journaux bonapartistes approuvent la résolution.

La Constitution, le Soleil tient l'espèce de discours-programme que l'on attribue au prince Jérôme devant des députations bonapartistes du Midi de la France.

Exclusion de l'élément religieux du conseil suprême de l'instruction publique.

Versailles, 20—La Chambre des députés, par un vote de 363 contre 166, a adopté le second projet Ferry sur l'instruction publique, lequel exclut l'élément religieux du conseil supérieur de l'instruction publique.

La Lanterne condamnée par le jury d'honneur.

Le jury d'honneur dans l'affaire de la Lanterne, a rendu un jugement en faveur de M. Christophle, qui avait fait l'accusation.

Neige dans le Dauphiné.

Paris, 21—Il est tombé de la neige dans le Dauphiné, au sud-ouest de la France.

Un banquet Légitimiste.

Marseille, 21.—Dans un banquet de 400 membres du parti légitimiste, il a été déclaré qu'il n'était pas vrai que le comte de Chambord préférât vivre à l'étranger. Bien au contraire, "le Roi" désirerait retourner en France.

Réformes en Russie.

St-Pétersbourg, 20.—L'Agence Russe nie l'existence d'une commission chargée de tracer un plan de réformes. Il faut, avant de songer aux réformes, purifier la source d'où elles doivent émaner. Mais les associations criminelles n'empêchent pas le gouvernement de poursuivre les réformes qu'il prépare, comme l'a démontré dernièrement l'abolition de la taxe électorale.

Le nouveau ministre des finances. Retraite de la flotte du Danube.

Londres, 20—M. Abaskoff, meneur panslaviste, a été appelé à St Pétersbourg par le czar pour prendre le ministère des finances.

Par suite des représentations des puissances, la flottille du Danube a reçu l'ordre de se rendre à Odessa.

Mesures extrêmes contre la presse.—Une ville menacée de destruction. — Les Turcomans en armes.

St Pétersbourg, 20—Le gén. Gourko a lancé un ordre de fermer tout établissement où l'on publiera des écrits et pamphlets anti-gouvernementaux et révolutionnaires, quand même leur propriétaire serait parfaitement ignorant du fait.

Londres, 20—On affirme que tous les habitants riches de la ville russe de Beku, dans le Caucase, ont reçu avis que la ville serait livrée aux flammes, s'ils ne contribuaient pas au fonds révolutionnaire.

Une dépêche de Berlin, au Times, dit que les Turcomans tiendront tête aux Russes à Karis; en cas de défaite, ils se jetteront sur Merv.

Les sénateurs Cubains aux Cortès. — Reprise probable des relations entre l'Espagne et le Pérou.

Madrid, 20—Les Cortès à une majorité de 152 contre 33 ont approuvé le projet ayant pour but d'écarter les incapacités politiques des sénateurs cubains, sans quoi, ils ne pourraient prendre leurs sièges.

Le représentant du Pérou, a dit, en arrivant, qu'il était venu pour établir des relations diplomatiques entre l'Espagne et le Pérou.

Insistance de la Russie à propos des frontières.

Constantinople, 20—La Russie a insisté près des puissances pour la rectification de la frontière à Arabtabia, avant qu'elle n'évacue la Bulgarie.

Le sultan a accepté la première partie du programme de Khereddin, et il adoptera demain la seconde partie, qui consiste à donner au grand vizir le droit de nommer lui-même les membres du cabinet.

Choléra à Caboul.

Londres, 20—Le choléra a éclaté à Caboul.

Londres, 20—La résidence anglaise à Mandalay va être transportée dans une localité plus sûre. La garde en sera accrue au chiffre de 500 hommes.

Exposition artistique internationale.

Munich, 20—L'exposition artistique internationale a été ouverte samedi en cérémonie. La nouvelle que la Chambre des députés de France avait voté 35,000 francs pour aider à la participation de la France à cette exposition, a causé une grande satisfaction, attendu que la France avait d'abord refusé d'y prendre part.

La question de l'Université irlandaise.

Londres, 21—William Shaw, chef du Home Rule, et membre pour le comté de Cork, va proposer dans la Chambre des communes un amendement au bill de l'Université irlandaise déclarant l'absolue nécessité de flotations sur le modèle de l'acte d'éducation intermédiaire.

Résistance au paiement des loyers.

Londres, 21—Les grands jurys de Westmeath et Mayo ont adopté des résolution appelant l'attention sur l'agitation sérieuse contre le paiement des loyers. L'esprit de résistance et d'émeute rend nécessaire de donner à l'exécutif plus de pouvoir qu'il n'en a.

Quarantaine probable du Kentucky contre Memphis.

Louisville, 21.—Le gouverneur M. Creary a convoqué le Bureau de santé d'Etat pour mettre le Kentucky à l'abri de l'invasion de la fièvre jaune.

L'arrêt des officiers du Grosser Kurfurst approuvé.

Berlin, 21—L'Empereur a approuvé en substance la sentence prononcée, par la seconde cour martiale, contre les officiers poursuivis par suite du désastre du Grosser Kurfurst. La seule exception qu'il ait faite est l'acquittement d'un officier, pour le jugement duquel une 3e cour martiale sera convoquée.

Opérations contre les Zoulous.

Londres, 21—Une dépêche de la Ville du Cap, en date du 4 juillet, dit: sir Garnett Woolsley est arrivé à Port Durnford, le 2. 700 Zoulous se sont rendus avec 700 têtes de bétail.

La Pall Mall Gazette dit que le gouvernement a la nouvelle de la prise d'Ulundi par les Anglais; mais elle est probablement prématurée.

Vaste incendie.

St Pétersbourg, 21—Un incendie à Novgorod, samedi, a détruit le grand bazar, beaucoup de magasins et de résidences. 21 personnes ont été tuées par une explosion qui a eu lieu au milieu du [illegible].

La fièvre jaune à Memphis—La ville désertée—Cause présumée de la maladie—Secours du gouvernement envoyés à Memphis—Quarantaine à St-Louis.

Memphis, 21.—Depuis samedi, 25 cas nouveaux et 6 décès. Aujourd'hui, 15 cas nouveaux rapportés—2 morts. Les habitants fuient de plus en plus. Presque toutes les affaires sont suspendues; les rues sont remplies de voitures chargées de malles et de drays pleins d'articles à destination des villes de l'Ouest. On dit que le Bureau de santé ne déclarera pas la maladie épidémique avant samedi.

L'administration urbaine fournit le transport aux pauvres. Les bureaux sont encombrés. On disait que 20,000 personnes avaient déserté la ville.

On attribue l'origine de la fièvre aux latrines qui n'ont pas été curées l'hiver dernier. Les propriétaires ont fait résistance à l'avis, même à l'ordre qui leur était donné pendant l'hiver, d'avoir à les vider.

Quelques-uns même ont fait appel aux tribunaux. Si telle est la véritable cause de l'épidémie actuelle, les propriétaires paient fort cher leur résistance à une sage mesure.

St Louis, 21—Les autorités sanitaires ont décidé, hier soir, d'établir une quarantaine partielle contre Memphis. Un corps de médecins et d'officiers de santé a été envoyé à la quarantaine, à 5 milles au-dessous de la ville pour arrêter les bateaux de Memphis, inspecter les passagers et faire usage de désinfectants.

St-Louis, 21—Les règlements de quarantaine adoptés, prohibent l'entrée en ville de tout frêt, de tout train, de tout bâteau venant de Memphis ou de tout endroit de l'autre côté du fleuve, à une distance de moins d'un mille de cette ville. Pour entrer en ville, il leur faut un permis du commissaire de santé stationné à la quarantaine, à 5 milles au-dessous de St-Louis.

Tout passager attaqué de la fièvre jaune ou d'une maladie qui lui ressemble, sera mis en quarantaine et traité en conséquence.

Mesures prises par le secrétaire du trésor et le département des postes.

Le secrétaire intérimaire du trésor, French, a reçu des inspecteurs de bateaux à Memphis une demande de permis de quitter la ville et de camper dans la campagne; il le leur a accordé.

Le département de la poste fait savoir à ceux qui lui ont demandé de faire fumiger toutes les matières postales, qu'il n'avait pas expressément qualité pour cela, mais que les officiers de la poste coopéreront avec toutes les autorités quarantenaires, autant qu'il sera en leur pouvoir, pour arriver à désinfecter les malles.

Nouvelles additionnelles

Memphis, 21—21 cas additionnels sont rapportés au bureau de santé, ce qui fait un total de 36 jusqu'à date; ce chiffre comprend les cas de plusieurs jours.

Le vapeur Coahoma est parti emportant au loin trois cents personnes renvoyées par les autorités de la ville.

Un grand nombre sont partis par le chemin de fer Louisville et Nashville. Beaucoup de marchands en détail ont suivi l'exemple des négociants en gros et fermé leurs magasins. L'ancien ordre des travailleurs des Etats-Unis, les chevaliers d'honneur, envoient aussi les membres de leur famille hors de la ville, pensant qu'il coûte moins de payer des voyages que des notes de médecin, ou les salaires de garde-malades. Presque toutes les villes sur les lignes de fer se sont mises en quarantaine contre Memphis.

Les banques ont prié leurs correspondants de ne pas leur envoyer de notes à collecter hors de la ville.

New York, 21.—Une dépêche du Dr Mitchell à Memphis, à F. J. Davis de cette ville, mais actuellement à Washington, dit à ce dernier que depuis 5 heures hier matin, quatorze cas ont été rapportés et sept décès ont eu lieu. Il y avait eu auparavant 29 cas et 6 décès. La fièvre augmente.

Organisation de secours par M. Casey Young.

Washington, 21—L'honorable Casey Young, de Memphis, et d'autres citoyens notables du Sud, préparent l'organisation d'un bureau de secours dans cette ville. Si l'épidémie se déclare, cette organisation recevra de Washington tous les secours désirables, lesquels seront distribués dans les districts infectés. Un meeting aura lieu pour traiter la question, demain soir.

Washington, 21—A la requête de l'hon. Casey Young, le secrétaire de la guerre envoie aujourd'hui à Memphis 150 tentes et des rations pour 10,000 personnes pendant 30 jours.

Memphis, 21—A la demande de M. Casey Young sur les besoins de la ville, MM. Porter et Langstaff, président de l'association Howard, avaient répondu: Nous étudions attentivement les progrès de la maladie. Aussitôt après l'établissement des camps, nous vous demanderons ce dont nous avons besoin.

D. I. PORTER, Prés.
A. D. LANGSTOFF.

Pas de fièvre jaune à Vicksburg.

Vicksburg, 21—Le capt du Pargood télégraphie qu'il arrivera à 8 heures du soir et que le bruit court dans les localités qui sont au-dessus de cette ville, sur le fleuve que la fièvre jaune y règne.

En réplique, le président du bureau de santé dit que tout cela est faux, et que la santé est parfaite à Vicksburg.

Plus de secours aux noirs réfugiés à St-Louis.

St-Louis, 21—James P. Yeaman, président du conseil sanitaire, qui avait entrepris, il y a quelques temps, de venir au secours des nègres réfugiés arrivant du Sud, a abandonné son entreprise parce que les fonds manquent. Le refuge établi par lui a été fermé samedi soir, et ceux qui sont arrivés depuis, ont dû camper sur les quais et les levées. On va immédiatement informer les nègres du Sud qui veulent émigrer, de n'avoir plus à compter sur aucun secours à St-Louis.

Cincinnati, O., 21—Rivière 7 pieds 11 pouces et baisse; temps clair et chaud.

Tout le Tennessee en quarantaine contre Memphis.

Nashville, 21—Le Bureau de Santé de Nashville a envoyé à Memphis une dépêche requérant que les règlements du Bureau national soient immédiatement exécutés. Il a envoyé ensuite le télégramme suivant à toutes les villes de l'Ouest-Tennessee:

Le Bureau de Santé d'Etat a déclaré tout l'Etat en quarantaine contre Memphis. Des règlements additionnels seront publiés demain.

La Ste-Geneviève à St-Louis.

Cairo, 21—Le vapeur Ste-Geneviève avec près de 400 passagers venant de Memphis à St-Louis, est arrivé ici à 1 heure de l'après midi. Pas de maladie à bord. Il a jeté l'ancre au-dessous de la ville et a reçu des provisions par un remorqueur.

Le bureau de santé a été autorisé à user de rigueur pour maintenir l'exécution stricte des règlements de la quarantaine.

Memphis—Deux dépêches de 9 et de 10 heures du soir annoncent chacune un décès.

Plus de 100 nègres sont arrivés en ville croyant y trouver des rations. Un jeune homme s'est brûlé la cervelle parce que son père et sa mère ne voulaient pas quitter la ville, préférant la mort à 3 mois de souffrance et d'inquiétude sous l'influence du fléau.

L'Association Howard s'organise. Demain probablement la fièvre jaune sera déclarée épidémique. On va établir un camp à Hunteville, Alab. La compagnie du chemin de fer a offert de transporter les pauvres gratis.

Londres, 21—La perspective d'une mauvaise récolte jette l'alarme en France.

Marchés étrangers.

Londres, 21, — Midi. — Consols au comptant 97 13|16d, à terme $97\frac{7}{8}$.

Liverpool, 21, midi.—Coton—calme et plus facile, Middling Uplands 6 11|16d, Middling Orleans 6 3|4d. Ventes 6000 balles; recettes 36,000; coton américain 10,050.

Futurs—Partiellement 3|16 en baisse, Uplands, pas au-dessous du Low Middling, livraison en juillet et août 6 17|32d, août et septembre 6 9|16d, 17|32d, septembre et octobre 6 5|8 à 15|32, octobre et novembre 6 3|8d, novembre et décembre 6 3|16d, nouvelle récolte expédiée en novembre et décembre par voilier 6 25|32d.

Paris, 21—Rentes 82f. et 80c.

Liverpool, 21, 2 P. M. — Middling Uplands 6 5|8d. Middling Orleans 6 11|16d. Uplands pas au-dessous du low middling, livraison en juillet et août 6 1|2d, septembre et octobre 6 9|16d.

Liverpool, 21, 5 P. M.—Coton—Ventes 4400 balles américaines. Uplands low middling classe, livraison en juillet et août 6 7|16, août et septembre 6 15|32, aussi 6 7|16, aussi 6 15|32, septembre et octobre 6 1|2, octobre et novembre 6 5|16d, novembre et décembre 6 1|8. Futurs plus fermes. Plus d'acheteurs aux dernières cotes.

Liverpool, 21, 5 P. M.—Uplands, low middling classe, livraison août et septembre 6 1|2, septembre et octobre 6 17|32, octobre et novembre 6 11|32, novembre et décembre 6 5|32.

Londres, 21, 3 P. M.—Erie 28 3|4.

Argent, Stock, etc.

New-York, 21 soir. — Argent facile 2 1|2 à 3; change calme à 4.84 1|4 à 4.84 1|2; Gouvernements fermes, nouveaux 5, 1,04 1|4, 4 1|2s., 1 06 3|8; 4s., 1.02 1|4; bons d'Etats calmes.

Marchés américains.

New York, 21—Coton—Recettes nettes 11, brutes 11. Futurs fermes à la clôture. Ventes d'aujourd'hui 163,000. Juillet 11,56 à 11,57, août 11,59, septembre 11,59, octobre 10,98 à 10,99, novembre 10,71 à 10,72, décembre 10,69 à 10,70, janvier 10,72, février 10,82 à 10,84, mars 10,97 à 10,99.

New York, 21.—Coton ferme. Middling Uplands 11 9|16d, Middling Orleans 11 11|16d. Ventes 306. Recettes nettes consolidées 553. Exportations pour la Grande-Bretagne 400, pour le continent 260.

Passes.

Port Eads, 21, 6 P. M.—Fort vent du nord-est. Temps couvert.
Pas d'arrivages ni de départs.

Fleuves et rivières.

Vicksburg, 21—Temps clair; thermomètre 89. Le fleuve a baissé de 7 pouces.

Memphis, Tenn, 21—Le fleuve baisse. Temps clair et chaud.

Memphis, Tenn, 31, soir—Le fleuve a monté d'un pouce. ; Temps menaçant.

Pittsburg, 21 — Rivière 8 pieds et baisse; temps clair et chaud.

Cairo, 21—Le fleuve a 15 pieds 8 pouces et baisse; maximum du thermomètre 88.

Evansville, 21—Rivière, 2 pieds 8 pouces et est stationnaire; temps clair et chaud.

Une quarantaine a été établie contre tous les bateaux montant l'Ohio au-dessous de Cairo.

Louisville, 21—Rivière stationnaire avec 4 pieds 6 pouces dans le canal; temps couvert et frais.

BULLETIN FINANCIER.

Lundi soir, 21 juillet 1879.

COMPTOIR D'ECHANGES (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

	Echanges.	Balances.
19 juillet	$ 574 996 68	$ 46,850 02
21 juillet	697,219 66	87,127 87
Jusqu'ici cette semaine	$1,272,116 34	$133,967 89
Même temps la semaine dern.	1,233,379 23	234,515 76
Total la semaine dernière	4,007,992 62	$663,764 44
Total la semaine précédente	5,106,514 26	635,479 12

LE MARCHÉ MONÉTAIRE est calme et ferme.

Les taux d'escompte par an sont comme suit:

Papier de commerce exceptionnel	8 pour cent
do A1	9 "
do seconde classe	nominal
Prêts sur garanties collatérales	6 à 8 pour cent
Hypothèque A1	8 à —
do seconde classe	nominal

ARGENT—

a Argent américain	[étalon]	$99\frac{1}{4}$ à $99\frac{3}{4}$
a do	[trade dollar]	92 à —
a Dollar mexicain		88 à 89
a Argent en lingot	[N. Orléans]	$1 13 6-10
do	[Londres]	51 9|16

a En monnaie courante. c L'once en monnaie courante.

Nous sommes informés par M. T. G. Tracy, commis en chef de l'Hôtel de la Monnaie des Etats-Unis, que le prix de l'argent à ce port est maintenant de $1.12¼ l'once pour le fin en lots de dix mille onces ou moins.

LE CHANGE est coté comme suit:

LE STERLING est faible

o Connaissement de navire et A1 clear	483 à 484
o Traites de banques [sommes fortes]	— à 487
o do [sommes faibles]	— à $487\frac{1}{2}$

o Soixante jours

LES FRANCS sont faibles.

o Francs de commerce	5.22½ à 5.21¼
o Traites de banques, nominales	517½ à —

o Soixante jours.

Le CHANGE A VUE SUR NEW YORK est ferme.

Les Banques tirant des chèques à ¼ 0|0 de prime
Les banquiers tirant des chèques à ⅛
Traites de commerce ⅛ à 3|16

LES ACTIONS se maintiennent fermes, mais montrent peu d'animation.

CONSOLIDÉS DE L'ETAT ET BONS A PRIME—Le tableau ci-après indique le cours des opérations à la Bourse:

Aujourd hui.	Bons consolidés offre.	demande.	Bons à prime offre.	demande.
10 A. M.	43	44	$26\frac{1}{4}$	$26\frac{1}{2}$
" " 2d	$43\frac{1}{2}$	$44\frac{1}{2}$	$26\frac{1}{4}$	$26\frac{1}{2}$
12	$43\frac{1}{4}$	$43\frac{3}{4}$	26	$26\frac{1}{2}$
" " 2d	43	$43\frac{3}{4}$	26	$26\frac{1}{2}$
2 P. M.	$42\frac{1}{4}$	$43\frac{1}{4}$	26	$26\frac{1}{2}$
" " 2d	$42\frac{7}{8}$	$43\frac{1}{4}$	26	$26\frac{1}{2}$
3 " 1er	$42\frac{1}{4}$	$43\frac{1}{4}$	26	$26\frac{1}{4}$
" " 2d	$42\frac{1}{4}$	$42\frac{3}{4}$	$25\frac{7}{8}$	$26\frac{1}{4}$
Clôture d'hier	$43\frac{7}{8}$	$44\frac{1}{4}$	$26\frac{1}{4}$	$26\frac{1}{2}$
Même temps, la semaine dernière	45	$45\frac{1}{4}$	$25\frac{7}{8}$	$26\frac{1}{4}$
Même temps la semaine préc'te	$44\frac{3}{4}$	$45\frac{1}{4}$	$26\frac{1}{4}$	—
Même temps l'année dernière	$77\frac{1}{4}$	$77\frac{3}{4}$	$33\frac{1}{4}$	$33\frac{1}{2}$

VALEURS DIVERSES—Voici les dernières cotes courantes recueillies de diverses sources authentiques:

1re hypothèque Jackson R. R.	109	—
2d do coupon	108	—
Petits Consolidés de l'Etat	$37\frac{1}{2}$	—
Bons consolidés de la ville	32	—
Bons de la ville de 10 pour cent	24	26
Coupons de la ville à moitié payés	22	—
Scrip de la ville 1874	28	—
do 1878	20	22
Certificats de police 1874	10	—
Mandats de Levée	$72\frac{1}{2}$	76
Mandats de l'Etat	82	84
Certificats de l'Etat d'intérêt de janvier 1879	16	20
Certificats d'intérêt de l'Etat de juillet	81	85
Coupons d'Etat de juillet	$91\frac{1}{2}$	94
U. S. fundable certificates	$102\frac{1}{2}$	—
U. S. 5 pour cent	$103\frac{1}{2}$	—
do 4½ p. cent	—	$106\frac{1}{4}$
U. S. 4 0|0 bons ici	$102\frac{1}{4}$	$102\frac{1}{2}$
do do New York	$102\frac{1}{4}$	$102\frac{1}{2}$
do do Londres	105	—

VENTES A LA BOURSE DE LA NLLE-ORLEANS

Bureau à 12 M.

10,000 Bons à Prime $26\frac{1}{4}$

Bureau à 2 P. M.

28 000 Consolidés de l'Etat 43
5,000 do [V 20] $42\frac{1}{2}$

Bureau à 3 P. M.

5,000 Consolidés de l'Etat $42\frac{7}{8}$
15,000 do $42\frac{3}{4}$
5,000 do $42\frac{1}{2}$
11,000 do $42\frac{1}{4}$
20,000 do $42\frac{3}{8}$
5,000 do [V 20] $42\frac{1}{2}$
5,000 do [V 20] 42
10,000 Bons à Prime 26

Il s'est vendu aujourd'hui en dehors de la Bourse 14 actions du chemin de fer de la rue St-Charles à $79.

BONS CONSOLIDÉS DE L'ETAT A NEW YORK par le télégraphe:

11:07 A. M. cotés $43\frac{1}{4}$ à $44\frac{1}{4}$
12-12 P. M. $10,000 $43\frac{1}{4}$
2 46 " $5,000 $43\frac{1}{4}$

BULLETIN COMMERCIAL.

Lundi soir, 21 juillet 1879.

COTON—Le marché a été calme aujourd'hui. Les seules ventes rapportées ont été de 24 balles. Il était manifeste que quelques détenteurs étaient disposés à accepter la situation indiquée par le déclin à Liverpool, au Havre et à New York, tandis que d'autres n'étaient pas disposés à faire de concessions mais le ton général du marché exige une réduction de ⅛ à ¼ dans nos cotes.

Nous donnons aussi les chiffres et le rapport de l'Exchange comme ci-dessous:

BASE DE CLASSIFICATION AMERICAINE.

Cotes générales.		Cotes de l'Ex.
Inferior nom	$9\frac{1}{4}$ à $9\frac{3}{4}$	—
Low ordinary nom	$9\frac{3}{4}$ à 10	—
Ordinary	10 à $10\frac{1}{4}$	$10\frac{1}{2}$
Strict ordinary	$10\frac{1}{4}$ à $10\frac{3}{4}$	—
Good ordinary	$10\frac{1}{2}$ à $10\frac{3}{4}$	$10\frac{7}{8}$
Strict good ordinary	$10\frac{3}{4}$ à $10\frac{7}{8}$	—
Low middling	$10\frac{7}{8}$ à $11\frac{1}{8}$	11
Strict Low middling	$11\frac{1}{8}$ à $11\frac{1}{4}$	—
Middling	$11\frac{3}{8}$ à $11\frac{1}{2}$	$11\frac{3}{8}$
Strict middling	$11\frac{1}{2}$ à $11\frac{5}{8}$	—
Good middling	$11\frac{3}{4}$ à 12	$11\frac{7}{8}$
Middling fair	$12\frac{1}{4}$ à $12\frac{1}{2}$	$12\frac{1}{8}$

Aujourd'hui, à midi, le middling était coté: à Galveston à $11\frac{1}{8}$; à Mobile à $11\frac{1}{8}$; à Savannah à $11\frac{1}{4}$; à Charleston à $11\frac{1}{4}$; à Wilmington à $11\frac{1}{4}$; à Norfolk à $11\frac{1}{4}$; à Baltimore à $11\frac{3}{4}$; à New York à 11 1|16; à Boston à $11\frac{3}{4}$; à Memphis à —; à Augusta à $11\frac{1}{8}$; à Philadelphie à 12; à Cincinnati à $11\frac{3}{4}$ et à St-Louis à $11\frac{1}{4}$.

L'Exchange rapporte: Ventes 25 balles. Marché facile et nominal.

—ETAT DU MARCHE AU COTON—

		Balles.
Stock en main le 1er septembre 1878		4,096
Arrivé depuis le dernier état	125	
Précédemment	1,429,665	1,429,790
Total		1,433,876
Exporté aujourd'hui	rien	
Expédié précéd.	1,422,720	1,422,720
Stock en main, etc.		11,156
Stock (même temps l'année dernière)		15,919

Reçu depuis samedi soir 122 balles contre 160 dimanche et lundi dernier et 106 l'année dernière.

TABAC—Nous n'avons pas entendu parler de transaction aujourd'hui.

Nous continuons à coter comme suit:

Low lugs 2½ à 3, Medium 3½ à 3¾, Good et Fine 3¾ à 4½, Low leaf 4½ à 5, Medium 5½ à 6½, Good et Fine 7 à 8. Selections 9 à 10.

Reçu depuis samedi soir, 65 boucauts; exporté rien.

Stock en main d'après notre compte courant 1709 boucauts.

SUCRE—Reçu ce matin 6 boucauts. Exporté 69 boucauts et 75 barils. La demande pour le détail est active aux prix d'hier. Vendu 200 boucauts.

Nous cotons: la livre

Commun	6 à $6\frac{1}{4}$
Good Common	$6\frac{1}{2}$ à 6
Fair	$6\frac{3}{4}$ à 6
Fully fair	$6\frac{7}{8}$ à 6
Prime to strictly prime	7 à $7\frac{1}{4}$
Choice	$7\frac{1}{2}$ à $7\frac{3}{4}$
Seconds	6 à 7
Jaune clarifié	$7\frac{1}{4}$ à $7\frac{3}{4}$
Off Whites	$7\frac{1}{2}$ à $7\frac{3}{4}$
Choice white	8 à $8\frac{1}{4}$

MELASSE—Reçu ce matin 2 barils. Les prix ont fléchi.

Nous cotons: le gallon

Fermenting	[illegible]
Common	[illegible]
Fair	[illegible]
Prime	[illegible]
Choix	[illegible]

FARINE — Reçu ce matin 1533 barils. Le marché est calme et sans changement. Le choix du vieux stock, qui est rare, est la seule qualité qui soit en demande et commande des prix plus élevés, et quand les consommateurs ne peuvent pas en avoir ils sont obligés de se placer par les qualités plus élevées de la marque favorite de choix et fancy du nouveau stock. Les qualités inférieures sont entièrement négligées.

Vendu 1144 barils dont 30 et 120 à $4.75, 50 et 21 à $5.50, 50 à $5.60, 100 à $5.60, 25 et 100 à $5.75, 250 à $5.80, 50 et 92 à $5.85, 20, 25 et 75 à $6, 50 à $6.25 et 70 à des conditions particulières.

Nous cotons nouveau stock: le baril

Common	$2.25	$2.50
Superfine	3.50	4.00
Single extra	4.25	—
Double extra	4.50	—
Low treble extra	4.75	5.00
Medium treble extra	5.25	5.50
Choix treble extra	5.50	$5.62\frac{1}{2}$
Family	$5.62\frac{1}{2}$	5.75
Choix extra	5.75	$5.87\frac{1}{2}$
Fancy	6.00	$6.12\frac{1}{2}$

VIANDES SALÉES SECHES—Le marché est calme au taux de samedi. Nous cotons épaules loose à 3⅝c la livre, packed à 4c. Au détail épaules à 4¼.

BŒUF—Nous cotons le Western à $9.50 à $13 le baril selon la qualité, et $5 à $6.50 le demi baril.

JAMBON—Calme et à peu près ½ plus facile pour l'acheteur. Nous cotons le choix sugar cured canvassed small size à 11c la livre, medium average à 10 à 10½c large size à 9 à 9½c. Au détail il faut payer ½c de plus.

GRAISSE—Très calme à 6⅝c la livre refined en tierçons, 7¼ à 7½ en barillets et 7⅝ en baquets. Pour le packers il faut payer ½c de moins que ces prix. Au détail il faut payer ½c de plus.

BACON—Très calme et encore plus facile pour l'acheteur. Nous cotons, épaules à 4⅛c la livre, clear rib sides à 5½c, clear sides à 5⅝c. Au détail il faut payer ¼c de plus.

BREAKFAST BACON—Le choix se vend à 7⅞c la livre, l'ordinaire à 6¼ à 6⅜c.

PORC—Le stock du mess est abondant et calme à $9.50 à $9.62½ le baril pour le winter et $9.25 pour le summer cured. Au détail $10.75.

WHISKEY—Calme. Le Louisiana rectified à 90c le gallon, le proof à $1.04, le Western à $1.05 à $1.16, le Bourbon à $1.25 à $3.50, selon l'âge.

MAIS—Le stock du mêlé et jaune est bon mais celui du blanc est faible. La demande est modérée et les prix sont fermes. Vendu 650 sacs dont 150 mêlé à 47c et 500 blanc à 60c le boisseau.

MAIS EN GRENIER—Nous cotons le mêlé No 2 par cargaison sur la levée à 41½ à 42c le boisseau.

BLÉ—Reçu ce matin 1125 boisseaux. Nous cotons Red winter No 2 à $1.06 à $1.10 le boisseau, livré en septembre.

COW PEAS—Le stock est au mains des marchands qui le vendent sur ordre à 50c le boisseau pour mêlé et clay. Pas de noirs et Whippoorwill sur le marché.

AVOINE—Le stock du Galena est abondant et le marché modérément actif. Vendu 650 sacs dont 200 à 36c le boisseau, 300 à 36½ et 150 à 37c.

SON—Fort stock. La demande du détail est modérée. Nous le cotons à 65c les 100 livres.

FOIN—Le stock est faible et calme. Nous cotons ordinaire à $15 à $16 le tonneau, prime à $18 à $19, choix à $22 à $23.

LAINE—Faible stock et bonne demande. Nous cotons: Burry à 10 à 15c la livre, Louisiana clear à 23 à 24c, clear lake à 25 à 26c.

VOLAILLES—Les volailles sont en abondance. Nous cotons langrosses volailles de l'Ouest à $4 à 4.50 la douzaine, les poulets $1.50 à $2.50, les canards à $1.50 à $2.50, les oies à $3 à $4, les dindes à $9 à $12.

ŒUFS—Le stock est bon et la demande est limitée. Nous cotons les œufs de l'Ouest à 8 à 12c la douzaine, ceux de la Louisiane à 15 à 20c.

POMMES DE TERRE—Nous cotons les pommes de terre de l'Ouest à $1.75 à $2.25 le baril, les oignons de l'Ouest à $3.25, les pommes à $2.00 à $3.00, les choux de l'Ouest à $2 à $2.50 la boite.

BEURRE—Nous cotons: western creamery fancy 20, western creamery fine 18 à 19, western creamery prime 15 à 16c. New York choice 18. New York dairy choice 14c, New York Dairy good 12 à 13, western dairy fine 13 à 14, western dairy prime, 12, western dairy good 10 à 11, milled 7 à 8c.

CAFÉ—Le stock en premières mains est de 2000 sacs, en mains des marchands 6000. Bonne demande et les prix sont fermes.

Nous cotons pour les cargaisons: la livre

Ordinaire [or]	$11\frac{1}{2}$ à $11\frac{3}{4}$
Fair	$13\frac{1}{2}$ à $13\frac{3}{4}$
Good	$14\frac{1}{4}$ à $14\frac{1}{2}$
Prime	$14\frac{3}{4}$ à 15

Pour le détail:

Ordinaire [or]	$11\frac{3}{4}$ à 12
Fair	14 à $14\frac{1}{4}$
Good	15 à $15\frac{1}{4}$
Prime	$15\frac{3}{4}$ à 16

Nous sommes redevables à MM. Small & Cie. pour les télégrammes suivants de Rio de Janeiro en date du 19 juillet et de New York du 21 juillet 1879. Reçu 65,000 sacs. Achats pour l'Europe 18,000, pour les Etats-Unis 27,000, prix 9|100 stock 90,000, change 20⅛d. moyenne de la recette quotidienne 9,285 sacs.

RIZ—Reçu ce matin 384 barils. Très peu de demande.

Nous cotons: la livre

Clean No. 2	$5\frac{7}{8}$ à $6\frac{1}{4}$
Common	$6\frac{1}{4}$ à $6\frac{3}{4}$
Ordinary	$6\frac{1}{2}$ à $6\frac{3}{4}$
Fair	$6\frac{3}{4}$ à 7
Good	7 à —
Prime	$7\frac{1}{4}$ à —

SEL—Nous cotons: Pour les cargaisons, le sac à 70 à 72½c, coarse 90 à 95, fine $1.40 à $1.45 le sac. Livré au débarcadère du bateau ou dépôt de chemin de fer, il faut ajouter le charroi. Turks Islands 85 à 90 le sac, en poches 1⅜ à 7 selon la grosseur.

PEAUX—Nous cotons, country green 8 à 8½c, dry salted 10 à 10½c, dry flint 11 à 12c.

Aux abattoirs les ventes se sont effectuées comme suit: Steer hides au-dessus de 85 livres 6½c, de 70 à 84 livres, à 6½ à 7c, au-dessous de 70 livres 5 à 5½c, peaux de vaches comme elles viennent 5¼c, kips 25 à 30 livres 6½c, 20 à 24 livres 7c, peaux de veaux 50 à 75c chaque, cire d'abeilles jaune, prime, 20 à 21c la livre, cuir de vache 6c, pièce, suif 6 à 6¼c.

DOUVES EN CHÊNE—Extra pipe 60 pouces $165 à $175; extra pipe 56 pouces $130 à $140; light pipe 56 à 60 pouces $100 à $110; extra boucauts 48 pouces $120 à $130; extra claret $90 à $105. Les douves No 1, en chaland, $115 à $120, pour les inférieures, les prix variant suivant leur qualité.

CHARBON—Le stock est faible avec une bonne demande. Nous cotons le Pittsburg en gros à 50c le baril au détail à 70c aux bateaux 65c la boite et 86c le boucaut. Sans frêt sur le bord, aux steamships à 5 [illegible] à 200 livres.

PRIX DES BESTIAUX

Bœufs du Texas, nourris au maïs, de choix, par liv. brute	4	—
do 1re qualité	—	—
do 2e do	—	—
do 3e do	—	—
Bœufs du Texas, choix, par tête	$ —	20 à $35
do 1re qualité		$24 à $28
do 2e do		$15 à $20
do 3e do		$— à $12
Cochons, 1re qualité, par lb brute		$4\frac{1}{2}$ à $4\frac{3}{4}$
do 2e do		4 à $4\frac{1}{4}$
Moutons, 1re qual., par tête		$3 00 à $4 00
do 2e do		$3 00 à $3 50
do 3e do		$2 00 à $2 50
Vaches laitières, 1re qualité par tête		$65 00 à $75 00
Vaches laitières, 2me qualité, par tête		$40 00 à $50 00
Vaches du T, avec veaux		$— à $—
Veaux, 1re qualité, par tête		$7 00 à $8 00
do 2e		$5 00 à $6 00
Veaux d'un an, 1re qualité, par tête		$10 00 à $11 00
Veaux d'un an, 2e qualité, par tête		$8 00 à $9 00

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur.

MARDI, 22 JUILLET 1879.

Port Eads.......MARTHA à 11 A. M.
Happy Jack.......KITTIE NYE à 11 A. M.
Bas du Fleuve.......EMMA IRVINE à 11 A. M.
Bayou Lafourche.......ASSUMPTION à 10 A. M.
Washington.......FANCHON à 5 P. M.
Washington.......YAZOO, 5 P. M.
Vicksburg.......THOMPSON DEAN, à 5 P. M.

BULLETIN MARITIME.

LUNDI, 21 JUILLET 1879.

EXPÉDIÉS EN DOUANE.

Steamship Amite, Fobber, Pensacola

ARRIVÉS.

Steamship E B Ward Jr, Pinatti, Ile Ruatan

BATEAUX A VAPEUR.

Yazoo, Crawford, de Washington
Delta No 2, Plumma, de Vicksburg
John Wilson, Blanks, de la Rivière Ouachita
Assumption, Charlet, de Donaldsonville
Thompson Dean, Campbell, de Vicksburg
Edw J Gay, Brown, du Bayou Sara
Trenton, Dafrène, du Bayou Lafourche
Belle, Comstock, du Bayou Goula
Fanchon, Reed, Washington
Martha, Bassett, du Port Eads

(A la station de la Quarantaine.)

Steamship (ang) Historian, Lang, Colon

EXPORTATIONS.

PENSACOLE — par steamship Amite—100 barils farine, 37 tierçons lard, 275 sacs maïs, 69 sacs son, 20 sacs café, 15 balles foin, 237 colis m dises diverses

IMPORTATIONS.

ILE RUATAN—par steamship E B Ward jr—2400 régimes bananes, 57,100 figues bananes, 72,000 cocos, 2900 oranges, 2544 ananas, 18 barils citrons, 5 barils mangos

Arrivages de Produits.

WASHINGTON — par steamer Yazoo—343 sacs graines coton, 30 barils mélasse
VICKSBURG—par steamer Delta No 2—divers à ordre
RIVIERE OUACHITA—par steamer John Wilson—20 balles coton, 73 sacs graines coton
DONALDSONVILLE—par steamer Assumption—divers à ordre
VICKSBURG—par steamer Thompson Dean—38 balles coton, 726 sacs graines coton
BAYOU SARA—par steamer Edw J Gay—6 boucauts sucre
BAYOU LAFOURCHE—par steamer Trenton—579 sacs riz brut
BAYOU GOULA — par steamer Belle—divers à ordre
WASHINGTON — par steamer Fanchon—618 sacs graines coton, 149 têtes bestiaux
PORT EADS—par steamer Martha—divers à ordre

Par les chemins de fer.

MORGAN'S LOUISIANA & TEXAS RAIL ROAD & STEAMSHIP COMPANY — 3 balles coton, 7 barils sucre, 1 baril mélasse, 1 demi baril mélasse
NEW ORLEANS & MOBILE RAIL ROAD—28 boucauts tabac 3332 épaules en grenier
CHICAGO, ST. LOUIS & N. ORLEANS R.R.—9 balles coton, 2 boucauts tabac

LISTE DE NAVIRES en partance pour la Nouvelle-Orléans

NEW YORK.

Steamship Morgan City, Reed....parti 12 juillet
Steamship New Orleans, Halsey....parti 12 juillet

LIVERPOOL

Navire Orient, Allen....en chargement 28 juin
Navire Iron Cross, Randall, en chargem't 28 juin
Navire De Manche, Olli ier, en chargem't 28 juin
Navire Cromwell, Barstow....parti 18 juin
Navire Sabino, Borland....parti 7 juillet
Barque Belgravia, Gibson....en charge 1 juil

BORDEAUX

Barque Alphonse et Marie No 2, Privat, partie 10 juillet

HAVRE

Navire Cheopatra, Potter....parti 30 juin
Barque Oxford, Phelps....expédiée 30 juin

LEITH

Barque Christopher Columbus, Knudsen, partie 8 mai

CHERBOURG.

Barque Stadt Rendsburg [illegible] Henneh, partie 26 mars

MALAGA.

Barque [illegible]....partie 15 mai